

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Lundi 18 novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, JF Ravot

Date de la convocation : 14 novembre 2019

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 9  
Votants : 7

Présents : Mmes MP.Girod , C. Mathieu, C. Martin

MM. C. Saitta, P. Chiggiatto, JF. Ravot

Absents : MM R. Letscher, P. Tissot, Mme S. Mazenc-Nehr

Procuration : M. P. Tissot à C. Martin

Secrétaire de séance : C. Mathieu

Début de la séance : 20h15

**I. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2019**      **Approuvé à l'unanimité**

## **II. Délibérations :**

### **1- Giratoire Entrée Sud-Chevry : avenant 1 au marché de travaux**

Madame le Maire-Adjoint en charge des travaux rappelle à l'assemblée la délibération du 11 septembre 2017 confiant la réalisation des travaux d'aménagement d'un giratoire entrée sud de Chevry à l'entreprise COLAS 74130 BONNEVILLE. Elle expose au conseil l'avenant n°1, qui comprend les modifications suivantes :

- La démolition de 243 ml de bordures T2, P1 et I2.
- La démolition et le rabotage de 2222 m2 de revêtement grave bitume et la reprise du fond de forme sur la zone non conforme aux prescriptions du service des routes du Conseil Départementale de l'Ain.
- La fourniture et mise en œuvre de 210m3 de GNT0/31.5 en reprise de fond de forme voirie et trottoir.
- La réalisation de 2 couches de 10cm de grave bitume sur 844m2 du secteur de mise en conformité compris couche d'accrochage.
- La fourniture et pose de 120ml de bordures T2 et 197ml de I2 et la suppression de 140ml de bordure T3 et 104ml de P1.
- La suppression du revêtement final en enrobé qui sera réalisé sur le marché Départementale par le service des Route du Département de l' »Ain ainsi que le marquage horizontale.

#### **A / D'Intégrer travaux complémentaires suivants :**

Sur le poste A / TRAVAUX GENERAUX.....	1 500.00€
Sur le poste B / TRAVAUX PREPARATOIRES.....	44 030.00€
Sur le poste C / VOIRIE TROTTOIRS EN ENROBE.....	80 583.97€
Sur le poste F / SIGNALISATION VERTICALE.....	204.25€
<b>Total Travaux Complémentaires Hors Taxes</b>	<b>126 318.22€</b>

#### **B / De supprimer les travaux suivants :**

Sur le poste B / TRAVAUX PREPARATOIRES.....	-460.00€
Sur le poste C / VOIRIE TROTTOIRS EN ENROBE.....	-35 782.35€
Sur le poste E / SIGNALISATION HORIZNTALE.....	-2 732.71€
Sur le poste F / SIGNALISATION VERTICALE.....	-1 223.78€
<b>Total Travaux supprimés Hors Taxes</b>	<b>- -40 288.84 €</b>

#### **- ARTICLE 3 - MONTANT DES TRAVAUX MODIFICATIFS**

3.1.1 Montant des travaux modificatifs en Plus-value H.T.	+ 126 318.22 €
3.1.2. Montant des travaux modificatifs en Moins-value H.T.	- 40 288.84€
<b>3.1.3 Montant Global des travaux modificatifs H.T.</b>	<b>+ 86 029.38 €</b>

Montant de l'avenant : + 86'029,38 € HT (Quatre vingt six mille vingt neuf euros et trente huit centimes hors taxes)

**Approuvé à l'unanimité**

## **2- Traversée de Chevry : avenant 1 au marché de travaux**

Madame le Maire-Adjoint en charge des travaux rappelle à l'assemblée la délibération du 11 mars 2019 confiant la réalisation des travaux d'aménagement de la traversée de Chevry, route de Prost, route de Flies et rue St Maurice à l'entreprise SER SEMINE 74270 Chêne-en-Semine.

Elle expose au conseil l'avenant n°1, qui comprend les modifications suivantes :

- Mise en place de dalles podotactiles en béton au lieu de dalles podotactiles en résine : + 2'130 €HT
- Prolongation du mur somalbo quai bus route de Flies : + 1'250 €HT
- Reprise d'enrobés supplémentaires route de Flies : + 5'624,50 €HT
- Mise en place de deux têtes d'aqueduc en sortie des buses béton diam 400 dans les fossés remblayés route de Flies et rue St Maurice : + 1'950 €HT
- Réalisation d'un muret pour protection de coffrets Enedis route de Flies : + 390 €HT
- Suppression des massifs béton pour pose ultérieure de candélabres (prise en charge SIEA) : - 4'800 €HT
- Mise en place de 29ml de PE annelé diam 400 en remplacement de diam 400 béton au lieu de 180 ml : - 6'040 €HT

Montant de l'avenant : 774,50 € HT, soit 929,40 € TTC

**Approuvé à l'unanimité**

## **3-Cession de terrain entre la commune de Chevry et M. D'Amore -Mme Antoinet**

Madame le Maire-Adjoint explique au Conseil Municipal que M. D'AMORE Yohann et Mme ANTOINET Cécile ont demandé à acquérir un tènement de terrain appartenant à la commune de Chevry, situé devant leur propriété impasse la Venelle.

Cette parcelle est cadastrée B1666 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> en zone UAa.

Il est proposé de fixer le prix de vente à 30€/m<sup>2</sup>.

**Délibération reportée**

## **4- Sponsoring foulée 2019**

Madame le Maire-adjoint explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'organisation de la Foulée de Chevry 2019, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE – 50, rue de Saint-Cyr – 69009 LYON a accepté de sponsoriser cette manifestation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver à ce titre la perception d'un chèque de 200 € en faveur de la commune.

**Approuvé à l'unanimité**

## **5- Motion contre de projet de destruction du réseau des Centres des Finances Publiques et Trésoreries**

Le gouvernement, dans le cadre du programme de réforme de l'action publique 2022 pour une transformation du service public envisage la réorganisation des services de la DGFIP. Ce projet dit « de géographie revisitée » prévoit la suppression de trésoreries de proximité ainsi que celle de services des Impôts. Les services municipaux, intercommunaux, les particuliers et les entreprises de notre territoire en seraient donc les premières victimes.

La réorganisation et la concentration envisagées vont à l'encontre des demandes de services publics de proximité et de qualité exprimées récemment par nos citoyens. Ces suppressions aggraveraient la fracture territoriale qui pénalise déjà très lourdement les territoires ruraux, les milieux urbains fragilisés dont la population rencontre de réelles difficultés de déplacement et d'utilisation de l'outil numérique.

De plus, la proximité directe et quotidienne entre le comptable et les collectivités est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ces dernières. Les agents des services de la DGFIP offrent une garantie de conseils éclairés dans le cadre d'une connaissance approfondie des finances publiques. Les collectivités les plus impactées par ce projet de réorganisation seraient les communes rurales moins dotées en personnels.

Il s'agit clairement d'un abandon des territoires ruraux par l'état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, demande expressément le retrait de ce projet qui sous couvert de rationalisation conduira inéluctablement à distendre un peu plus les liens entre l'État et les territoires.

Cette motion sera adressée à :

Monsieur l'administrateur Général des Finances Publiques à 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Et à

Monsieur le Ministre de l'action et des comptes publics 139 rue de Bercy 75012 Paris

**Approuvé à l'unanimité**

#### **6- Fonds de concours CAPG-Installation de Stockage de Déchets Inertes(ISDI)**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération 2016.00161 du 19 mai 2016, dans le cadre de l'exercice de sa compétence déchets inertes, la communauté d'agglomération du pays de gex s'est engagée à reverser par voie de fond de concours une partie des recettes liées à l'exploitation des futurs Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Cette délibération indiquait également que sur le site de Chevry, au lieu-dit les Châtelets, la CCPG s'engagerait à verser 50 % des recettes perçues sur le site.

La convention signée avec la société Nabaffa, propriétaire de l'arrêté d'exploitation du site, délibérée le 12 juillet 2017, indique que la CAPG doit percevoir pendant huit ans à compter du 30 juin 2017 un montant de 125 000 €. Aussi, conformément à la délibération du 19 mai 2016, il est proposé que la CAPG reverse la somme de 62 500 € à la commune de Chevry par voie de fond de concours.

**Approuvé à l'unanimité**

**Séance levée à 20h35**